



Syndicat Cgt des Agents de la Métropole Aix Marseille Provence

10 place de la Joliette 10.5 des docks, 13002 MARSEILLE

Marseille, le 31 mars 2026

A l'attention de :

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Monsieur le Directeur général des Services,

Objet : Demande de mesures exceptionnelles pour les agents face à la hausse des coûts de transport

Le syndicat CGT Métropole AMP souhaite vous alerter sur la dégradation préoccupante des conditions de vie et de travail des agents de notre Métropole, soumis en outre, de par la taille gigantesque du territoire à des longs trajets domicile-travail et ce sans indemnités de déplacement.

L'augmentation constante et brutale des prix des carburants frappe de plein fouet le personnel métropolitain. Le Ministre de l'Economie évoque même à l'Assemblée Nationale un « nouveau choc pétrolier ». Selon les données du ministère de la Transition écologique publiées ce lundi 23 mars en début d'après-midi, le SP95-E10 a atteint la semaine dernière en moyenne 1,95 euro le litre et le gazole flirte désormais avec les 2,11 euros le litre. Soit respectivement 8 centimes et 9,1 centimes de plus par rapport à la semaine précédente. Sur un territoire aussi vaste que le nôtre, l'utilisation du véhicule personnel reste, pour une immense majorité d'agents, une nécessité absolue pour rejoindre leur lieu de travail ou pour assurer leurs missions de service public.

Cette inflation, qui s'ajoute à une stagnation persistante du point d'indice et des salaires, grève lourdement le budget des ménages. Pour certains collègues, le coût du trajet domicile-travail devient une charge insupportable, mettant en péril leur équilibre financier.

La CGT considère que la Métropole, en tant qu'employeur public de premier plan, se doit d'être exemplaire et solidaire de ses agents. En conséquence, nous portons à votre connaissance les revendications suivantes :

- Pour les agents pouvant exercer leurs missions en télétravail : le recours systématique à 3 ou 4 jours de télétravail hebdomadaires, et ce, sans conditions restrictives ni critères de modulation arbitraires : une mesure à zéro Euro et faisant partie des 10 mesures listées par l'Agence Internationale de l'Energie.
- La mise en place d'une "Prime Transport" exceptionnelle de 100 euros net par mois (soit un plein) ou d'une aide directe aux déplacements (d'un montant similaire) pour l'ensemble des agents ne pouvant avoir recours au télétravail lorsqu'ils habitent à plus de 10 km du lieu de leur prise de poste.
- Pour celles et ceux résidant à proximité immédiate un système de navettes via les véhicules de service.
- Privilégier une nouvelle organisation de travail temporaire avec la semaine de 4 jours afin de limiter les trajets.

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général des Services, les agents font preuve d'un engagement sans faille pour le service public. Il est de votre responsabilité de veiller à ce que l'exercice de leurs missions ne se fasse pas au détriment de leur pouvoir d'achat.

Dans l'attente d'une réponse de votre part et d'un geste fort en faveur des personnels, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général des Services, l'expression de nos salutations distinguées.

Véronique DOLOT,
Co-Secrétaire Générale

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'V. Dolot', with a long horizontal stroke extending to the right.